

**COMPTE-RENDU DU
 CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2011**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 13
 présents : 8
 votants : 8

L'an deux mille onze, le douze juillet, à 20 heures,
 le Conseil Municipal de la Commune de Présilly
 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
 sous la présidence de Monsieur Alain Bullat, Maire.
 Date de convocation du Conseil Municipal : 7 juillet 2011.

Conseillers présents : A. BULLAT, F. VULLIET, G. VIGNY, V. BLONDIN, N. DUPERRET, D. DUNAND, C. GAZEL, P. JACQUEMAIN

Conseillers excusés : B. TREMBLET,

Conseillers absents : X. SPRUNGLI, H. DUNAND, R. PETTITT, D. GENOUD

1/ Approbation des procès-verbaux des Conseils municipaux des 12 mai et 9 juin 2011

Les procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité.

FINANCES

2/ Budget Eau : Décision modificative n°1

M. le Maire explique au Conseil municipal qu'il convient de procéder à une décision modificative sur le budget de l'eau afin de corriger une erreur d'imputation sur les intérêts courus non échus (ICNE) :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

		montant prévu	modification	total
RECETTES				
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	26 215,36	8 549,02	34 764,38
280415	Subventions et participations des coll. Territoriales	26 215,36	8 549,02	34 764,38
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	8 549,02	-8 549,02	0,00
773	Mandats annulés sur exercice antérieur	8 549,02	-8 549,02	0,00

**Après en avoir délibéré,
 Le Conseil Municipal,
 à l'unanimité**

VOTE la décision modificative n°1 sur le budget de l'eau telle que présentée ci-dessus

3/ Enfouissement des lignes au Chef-Lieu : approbation du plan de financement

M. le Maire rappelle que le projet d'enfouissement des réseaux aériens du Chef-Lieu a été décidé par le Conseil municipal, et confié au Syane, Maître d'ouvrage en la matière. L'ensemble des réseaux aériens (électricité, téléphone, éclairage public) vont être enterrés, et l'éclairage public va être modifié avec notamment la pose de nouveaux candélabres équipés de lanternes à faible consommation. Par ailleurs, le gaz de ville va également être amené au Chef-lieu en profitant des tranchées ainsi ouvertes.

Suite à la mise en concurrence des entreprises, et l'attribution des marchés, le Syane propose à la Commune d'adopter le plan de financement prévisionnel pour ce projet. M. le Maire rappelle qu'une subvention de 120 000 € avait été obtenue dans le cadre du 1% Paysage et Développement. Elle est donc intégrée au plan de financement qui prévoit :

Coût total des travaux : 716 505 € TTC

Participation du Syane : 255 436 €

Participation de la commune : 341 070 € + 21 496 € de frais généraux

Le Maire propose au Conseil municipal d'approuver ce plan de financement prévisionnel, et de choisir le remboursement de la participation communale en 20 annuités.

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE le plan de financement présenté en annexe et sa répartition financière,

S'ENGAGE à verser au Syane 80% de la participation liée au frais généraux et correspondant à 3% du montant TTC des travaux,

S'ENGAGE à verser au Syane les vingt annuités de la participation (hors frais généraux) à la charge de la Commune.

PRECISE que le règlement de la première annuité interviendra au plus tôt le 1er janvier 2012, aux conditions fixées par le Syane après dévolution des travaux et au vu du décompte final de l'opération.

EAU**4/ Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable 2010**

Monsieur le Maire rappelle que la loi impose aux gestionnaires d'un service d'eau potable de présenter chaque année un rapport sur le prix et la qualité du service. Il présente donc le rapport concernant l'exercice 2010.

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE le rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau

5/ Protection des captages d'eau potable : information

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le SMDEA a donné son accord pour que la Commune lance la consultation des entreprises pour les travaux de protection des captages d'eau potable de Montailleux. Le Maître d'œuvre va donc préparer le dossier de consultation très prochainement. Les marchés devront être attribués avant la fin octobre.

chaleur en été. Un premier devis a été demandé pour l'installation de volets roulants électriques sur l'ensemble des ouvertures de la mairie, y compris les portes. Le montant est de 19 827 € HT.

Le Conseil municipal décide de lancer une consultation des entreprises pour la réalisation de ces travaux.

10/ Rénovation intérieure de l'église : principes de financement

Monsieur le Maire rappelle que, suite au dégât des eaux dans l'église lors des travaux de restructuration, la Commune a reçu de son assurance une somme de 21 698,86 €. Il demande au Conseil municipal d'entériner le fait que cette somme sera intégralement dédiée à la rénovation intérieure de l'église lorsque celle-ci sera entreprise.

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

CONFIRME que la somme de 21 698,86 € reçue de l'assurance sera bien dédiée à la rénovation intérieure de l'église

ESPACES PUBLICS

11/ espace des Rappes : réglementation et tarif de l'usage du terrain

M. le Maire informe le Conseil municipal que la mairie a déjà été sollicitée plusieurs fois par des personnes souhaitant se servir de l'espace aménagé des Rappes pour des repas de groupe. Cela pose la question de la gestion de cet espace : que doit-on autoriser ou interdire ? Doit-on louer les terrains ou le laisser à disposition gratuite des habitants ? Comment éviter les nuisances induites par cette utilisation (bruit, dégradations, dépôt d'ordures...).

Après discussion, il est décidé que cet espace doit demeurer libre d'accès et d'utilisation pour tous les habitants, mais que son usage doit être règlementé : interdiction de camper, faire du feu en dehors de l'espace prévu à cet effet, interdiction d'accès à tout véhicule.

Une période d'essai sera observée afin de se rendre compte si ce mode de gestion donne satisfaction.

DIVERS

12/ point d'information sur les travaux

- **enfouissement des lignes et arrivée du gaz** : la tranche de Beuregard continue d'avancer conformément au calendrier prévu. Les marchés pour la tranche du Chef-Lieu ont été signés et les travaux pourront commencer en septembre-octobre dans la continuité, l'entreprise retenue étant la même.
- **hangar communal** : la consultation des entreprises est en cours. Les marchés seront signés début août pour un démarrage des travaux à la rentrée.
- **aménagements de voirie au Petit-châble et à Mikerne** : après de nombreuses difficultés à trouver des entreprises pour effectuer les travaux, les marchés ont enfin été signés. Les travaux de marquage pourront commencer en août.

13/ Compte-rendu des commissions

- animation : la fête de la Saint-Jean s'est bien passée malgré la pluie. Le bilan est positif et constitue une bonne base pour faire encore mieux l'année prochaine.

6/ Mise en place d'un système de télé-relevé au réservoir des Vernants

Afin de permettre une meilleure gestion du réseau d'eau potable, il est envisagé d'installer un appareil de télé-relevé au réservoir des Vernants, pour un montant de 2 210 €.

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

DECIDE de faire installer un appareil de télé-relevé au réservoir des Vernants pour la somme de 2 210 €.

AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

URBANISME

7/ Achat d'un terrain au Petit-Châble

M. le Maire rappelle que des discussions étaient engagées avec les propriétaires de la parcelle B266 au Petit-Châble en vue de son acquisition par la Commune. Les discussions ont abouti et le Maire propose au Conseil municipal d'acheter cette parcelle de 372 m² pour la somme de 22 320 €. La parcelle pourrait accueillir à terme un petit espace vert intégrant en outre les panneaux d'affichage et des conteneurs semi-enterrés pour les ordures ménagères.

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

DECIDE d'acquérir la parcelle B 266 pour la somme de 22 320 €.

AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

8/ Terrain du Plat : lancement d'une étude sur la viabilisation des terrains

M. le Maire explique que des promoteurs immobiliers sont susceptibles d'avoir des projets sur les terrains classés en zone NAB1, NAB2 et NAB3 situés au Plat, comme cela a déjà été le cas à plusieurs reprises. Dans cette hypothèse, de coûteux équipements publics seront rendus nécessaires pour la réalisation d'un projet immobilier, que la Commune pourra en totalité ou en partie mettre à la charge du constructeur.

Pour ce faire, il est nécessaire de connaître précisément la nature et le coût de ces équipements, notamment en terme :

- d'eau pluviale
- de voirie
- d'eau potable
- d'assainissement
- de classes d'école

M. le Maire propose donc de mandater une entreprise pour réaliser une petite étude permettant de préciser les besoins et d'être mieux armé dans les discussions avec les promoteurs. Le Conseil municipal approuve cette proposition.

BATIMENTS

9/ Installation de volets sur la mairie

M. le Maire explique que le bâtiment de la mairie est doté d'une isolation insuffisante, notamment au niveau des menuiseries, et que l'installation de volets extérieurs permettrait de mieux protéger du froid en hiver, et de la

15/ Questions diverses

- **Gens du voyage** : un groupe d'environ 250 caravanes est arrivé cette semaine sur l'aire d'accueil située au Moulin de Pomier. Il est prévu qu'il reste jusqu'au 25 juillet. Le Maire a rencontré les pasteurs, chefs de groupe, afin de préciser les modalités du séjour et faire en sorte que cet afflux important de population se déroule sans problèmes.
- **Recensement des frontaliers** : la date limite est fixée au 1^{er} septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

Le Maire,

Alain BULLAT



